

TUTO Billetterie

Comprendre
la subvention
Billetterie.

Bienvenue
dans ce tutoriel.

CE lignes

TUTO Billetterie



Votre subvention
Billetterie s'élève à
400 euros.

Mais attention, cette somme n'est
pas annuelle.

La subvention est glissante.
Chaque somme utilisée est reversée
330 jours (11 mois) plus tard.



Exemple :

le 15 février 2015, j'achète un carnet de
cinéma à 34 €. Je paye 17 € et j'utilise 17 €
de subvention qui me seront reversés le 12
janvier 2016.

CE lignes

Comment utiliser cette subvention ?



La somme globale de 400 € est divisée en compartiments.

- Chèques Vacances et/ou CESU : je peux utiliser jusqu'à 150 € maxi de subvention.
- Idem pour les Coupons sport : 150 €

En revanche, pour les spectacles, parcs, cinéma, activités en escales : je peux utiliser la totalité des 400 €.

Une inscription ASAF prélève 150 € de subvention.

TUTO Billetterie

Exemples d'utilisation



Ex 1 : Je n'utilise pas de Chèques Vacances et/ou CESU. Je peux utiliser les 150 € en billetterie spectacle ou activité en escales.

Ex 2 : Je n'utilise pas de Coupons Sport. Je peux utiliser les 150 € en billetterie spectacle ou activité en escales.

Ex 3 : Je peux utiliser 400 € en spectacles ou en remboursement d'activités en escales.

Dans tous les cas, il m'est impossible de dépasser les sous-plafonds pour l'achat de Chèques vacances, ou CESU ou Coupons Sport.

CE lignes

TUTO Billetterie

Quelle part de subvention sur mes achats ?



La billetterie spectacle

est subventionnée à 50% pour les achats en ligne et 30% en médiathèque.

Les Chèques Vacances et les Coupons Sport sont subventionnés à 30% pour les achats en ligne comme en médiathèque.

Les CESU, sont subventionnés à 30% (achats en ligne uniquement).

CE lignes

TUTO Billetterie

En clair...

EXEMPLE : J'achète 500 € de Chèques Vacances, je paye 350 € et j'utilise 150 € de subvention. voir tableau ci-dessous.

ACHAT	SUBVENTION	PAIEMENT
500	150	350
450	135	315
400	120	280
350	105	245
300	90	210
250	75	175
200	60	140
150	45	105
100	30	70
50	15	35

CE lignes

Et pour les enfants ?



Le fonctionnement est le même,
seul les plafonds changent...

Subvention totale : 135 €

Chèque Vacances et/ou CESU : 45 €

Coupons Sport : 45 €

Billetterie : pas de sous-plafond.

Attention : plus de remboursement
d'activités en escales imputé sur le
compte des enfants.

Exception pour les CESU

**Si j'utilise les CESU pour une garde
d'enfants uniquement :**

je peux utiliser la totalité de la
subvention de 135 euros,
soit 450 € de valeur faciale.



TUTO Billetterie

Pour plus
d'informations

Billetterie Roissy :
01.41.56.30.27

Billetterie Paray :
01.41.75.68.02

CE lignes